Des peines allant de 1 à 6 ans de prison à l'encontre de 27 membres d'une cellule terroriste

Actualité Maroc

Posté par: Administrateur

Publié le : 24-02-2012 20:45:45

La Chambre criminelle (premier degré) de l'annexe de la Cour d'appel à Salé, chargée des affaires de terrorisme a prononcé jeudi des peines allant de 1 à 6 ans de prison ferme à l'encontre de 27 individus, membres d'une cellule terroriste.

La juridiction a ainsi condamné trois individus à six ans de prison ferme, alors que trois autres ont écopé d'une peine de cinq ans de prison ferme. Trois autres accusés ont été condamnés à quatre ans de prison. Ils ont été reconnus coupables d'avoir constitué "une bande criminelle, pour préparer et commettre des actes terroristes en relation avec une entreprise collective, visant à porter gravement atteinte à l'ordre public,vol qualifié, coups et blessures et participation avec récidive".

Le tribunal a également prononcé des peines de trois ans de prison ferme à l'encontre de 6 autres prévenus, de 2 ans d'emprisonnement contre 8 accusés et d'un an de prison ferme contre 4 individus.

Les services de sécurité avaient annoncé en janvier 2011 le démantèlement de cette cellule terroriste composée de 27 éléments dont un membre d'Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI) chargé par cette organisation de créer une base arrière au Maroc et de préparer un plan pour y commettre des actes terroristes.

Les investigations avaient permis la découverte d'un arsenal d'armes cachées dans trois sites près d'Amghala, à 220 km de Laâyoune. Les membres de cette cellule, encadrée par un citoyen marocain se trouvant dans les camps d'Al Qaida dans le nord du Mali, projetaient de perpétrer des actes terroristes visant en particulier les services de sécurité, et le braquage d'agences bancaires pour disposer des fonds nécessaires au financement de leurs projets terroristes.

MAPF